

SAS COUYBES - AGENT CITROËN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. ART QUERCUS

LE VERDIER

46160 CAJARC (FRANCE)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	28/01/2026	1 000 674	ART QUERCUS		28/01/2026
	1/26/100241	1 010 904			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN			

MARQUE	N° VIN	DATE 1ere MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROËN	VR7EUHNS3LN513762	12/05/2020	00IP		1
BERLINGO VU (K9)	FP883TA		57 668	Facturable Atelier	
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	NB PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
MO BAREME				
M2 REMPLACER PARE BRISE	1,50	68,00	102,00	1
Sous-total MO BAREME			102,00	
PIECES				
9816605880 VITRE DE PARE-BRISE	1,00	436,75	436,75	1
0000873598 CALE VITRE	6,00	0,43	2,58	1
1636063280 F:COLLAGE PB 000	1,00	41,65	41,65	1
.PAM NECESSAIRE DECOUPE	1,00	7,50	7,50	1
Sous-total PIECES			488,48	
Pièces hors remises				
.ERD1 RECYCLAGE DECHETS	1,00	10,00	10,00	1
Sous-total Pièces hors remises			10,00	

Payer chèque n. 6360

A Réception

28/01/2026 720,58 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

600,48

120,10

Total TTC brut 720,58 €

NET À PAYER

720,58 €

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	600,48	20,00	120,10

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation. Toutefois, nous réservons le droit d'exiger le paiement de nos factures à l'expiration du délai de 10 jours à compter de la date de facturation. En cas de non-paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date d'échéance au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable, si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients

CITROËN ADVISOR

citroen.fr

